

AQUAGUARD 600

**MICROBIOCIDES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX
SOLUTION**

GARANTIE:

Chlorure de dioctyl diméthyl ammonium 10%

No. D'ENREGISTREMENT: 17632

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
POUR USAGES INDUSTRIELS SEULEMENT**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX

GUARDIAN CHEMICALS Inc.

155-55202 SH 825, Sturgeon Industrial Park

Sturgeon County, Alberta

T8L 5C1

Phone (780) 998-3771

CONTENU NET :

MODE D'EMPLOI

POUR LES TOURS DE REFROIDISSEMENT DE RECIRCULATION À L'EAU:

1) Ajouter initialement 6 litres par 10 000 litres d'eau à être traité (60 ppm de quaternaire actif). Si un contrôle satisfaisant n'est pas atteint, le dosage peut être augmenté à 8 litres par 10 000 litres. Répéter ce dosage à chaque sept jours ou plus fréquemment si cela s'avère être requis.

2) Une fois que le contrôle est atteint , le dosage devrait être réduit à 2 - 3 litres par 10 000 litres d'eau (20 - 30 ppm de quaternaire actif). Si de la boue réapparaît, retourner au dosage de traitement initial.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de

procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irrite les yeux et la peau. Éviter l'ingestion, l'inhalation, et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pour manipuler le produit. Lorsqu'il existe un risque de contact, porter des vêtements de protection. Éviter le contact avec les métaux. Entreposer loin des matériaux oxydants, de la chaleur, des sources d'inflammation, de la nourriture et des contenants à nourriture.

NOTE : Ce produit ne doit pas être utilisé dans les systèmes d'eau potable.

ÉLIMINATION

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3) Rendre le contenant inutilisable.
- 4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou

dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les responsables de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))